

COMMISSIONS des TERRAINS et INSTALLATIONS SPORTIVES

Informations préliminaires pour les classements

- Les présents classements proposés par la ligue (CRTIS), deviendront effectifs qu'au retour de l'accord de la fédération (CFTIS) après vérification et confirmation.
- La commission rappelle que les zones de sécurité, doivent être libres de tout obstacle (main courante, buts de football rabattables, abris joueurs, mâts d'éclairage...) pour une distance minimum de 2,50 m (article 3.3 des règlements fédéraux en vigueur à ce jour)

Demande d'avis préalable avant travaux et/ou nouvelle installation

Néant

Validation de fin de travaux pour le déblocage d'une subvention FAFA

Néant

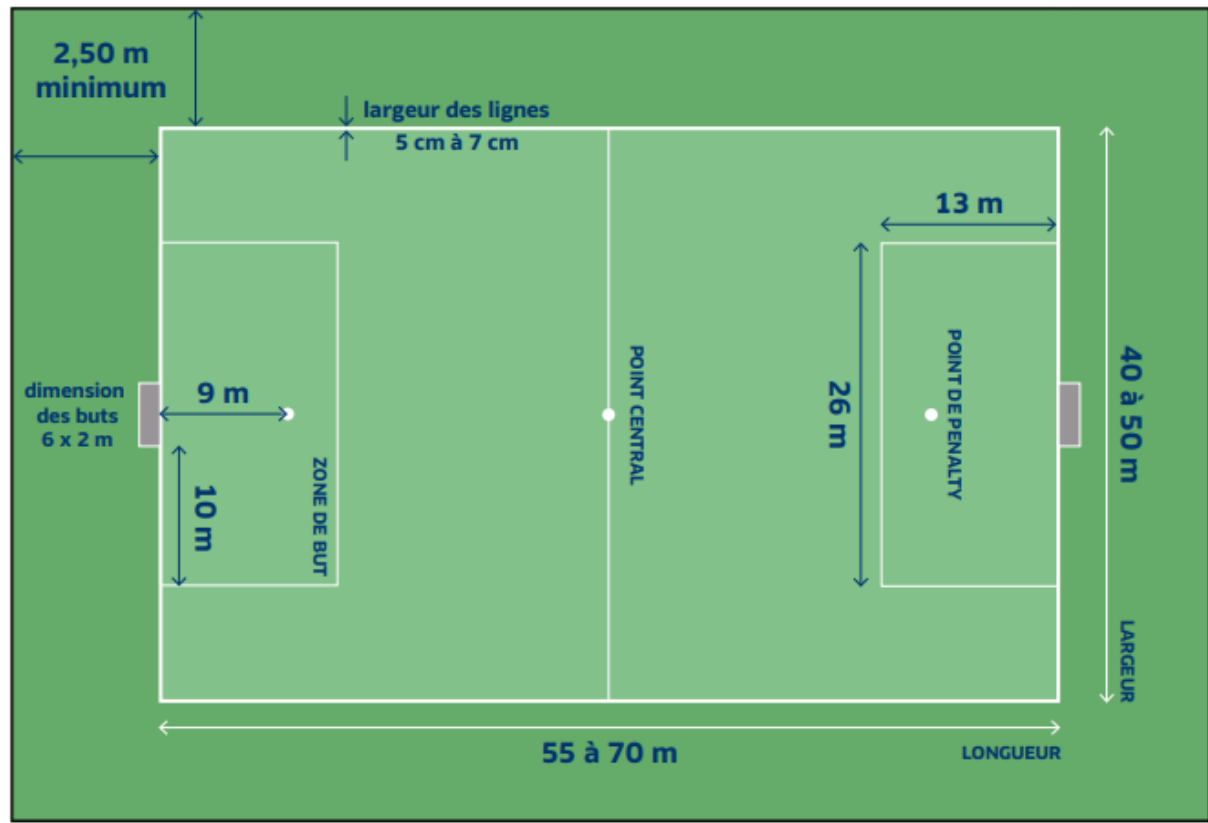
Vérifications décennales (terrains) et bisannuelles (éclairage) réalisées

- Vérification de l'éclairage du stade de Miribel NNI 011490102 vérifié le 12 octobre 2022 – rapport rédigé par la CDTIS -attente de classement par la ligue.

Vérifications décennales (terrains) et bisannuelles (éclairage) programmées :

- Nouvel éclairage en LED du terrain d'honneur de Lagnieu : NNI 012020101 le 16 janvier 2023.
- Eclairage du stade de Saint Denis en Bugey : NNI 013450101 le 16 janvier 2023.

Informations règlementaires



Pour la CDTIS : JF JANNET